pass COVID-19 sanitaire

Dans le but de réduire les risques de transmission de la Covid-19, l'accès à ce lieu nécessite la

PRÉSENTATION D'UN PASS SANITAIRE

Pass sanitaire dans
TousAntiCovid

OU

Pass sanitaire
sur papier

La conformité du pass sanitaire sera vérifiée à l'entrée selon les règles en vigueur.
La vérification ne permet ni d'avoir accès, ni de stocker vos données médicales.

#Tous AntiCovid

Conformément à la loi relative à la gestion de la crise sanitaire, l'accès à certains lieux, établissements et activités accueillant du public est soumis à la présentation du pass sanitaire.
Le dispositif a été développé dans le respect de l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés concernant le respect des données personnelles. Retrouvez toutes les informations concernant le traitement des données du pass sanitaire sur la fiche de mentions RGPD.